Perspectives du Programme en lien avec le projet Européen PEF (Product Environmental Footprint)

Depuis 2013 et jusqu'à fin 2017, la Commission Européenne est en charge d'un projet pilote visant à **l'affichage environnemental de tout type de produits**, le projet EU PEF (Product Environmental Footprint)[2]. Cet affichage est **basé sur** les résultats d'une **Analyse du Cycle de Vie** (ACV). La Commission ambitionne de fonder l'ACV sur un référentiel unique, le « PEF Guidance », quelle que soit la catégorie de produits. Ce référentiel unique est complété par des suppléments méthodologiques appelés « PEFCR » (Product Environmental Footprint Category Rules) qui permettront la mise en application du référentiel de façon pertinente pour la catégorie concernée.

Cette phase pilote vise à remplir plusieurs objectifs :

- tester le processus de développement des PEFCR,
- tester les différentes approches de vérification de la communication environnementale résultant de l'application des référentiels,
- tester les formats et contenus visant à la communication des résultats de la performance environnementale du cycle de vie aux partenaires commerciaux, consommateurs et parties prenantes.

Ces objectifs sont poursuivis par 25 groupes de travail représentant chacun une catégorie de produit. Parmi ces groupes, le Programme PEP ecopassport® est représenté au sein du Pilote UPS (Uninterruptible Power Supply – Alimentation Sans Interruption) qui a développé un PEFCR basé à l'origine sur les règles méthodologiques du Programme.

Le Programme s'est particulièrement impliqué dans le test des formats de communication. Le Pilote UPS a en effet proposé le format PEP ecopassport® à la Commission Européenne.

Les industriels engagés dans le Pilote UPS ont questionné le format PEP auprès de près de 100 représentants du marché des UPS (clients utilisateurs, revendeurs, organisations internes, prescripteurs) majoritairement européens. La très grande majorité a une très grande sensibilité relative aux aspects environnementaux des produits, motivée par des raisons règlementaires, normatives ou de marché, mais aussi sur une base volontaire. Les personnes ayant répondu ne pas connaître le format PEP ont fourni des éléments déterminants quant à leurs aspirations sur le contenu de la communication qui sont alignés avec les éléments rencontrés dans une déclaration PEP. On peut relever qu'au-delà d'une approche cycle de vie complète et d'une évaluation quantitative des impacts, les parties prenantes apprécient le fait qu'un PEP couvre d'autres sujets, tels que la conformité ROHS, la composition matière, la consommation d'énergie, la recyclabilité du produit…

Ces éléments d'analyse encouragent le Programme à justifier l'exploitation du format PEP auprès de la Commission Européenne au sein du projet PEF et de sa mise en application. De plus, les enquêtes permettront au Programme de questionner de façon pertinente les besoins éventuels d'évolution et d'adaptation du format en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs. Il peut s'avérer important de conserver une vision nationale de l'usage d'un PEP. Pour exemple, les spécificités réglementaires en France poussent à conserver une adaptation locale du PEP et les utilisateurs demandent une déclaration en français. Par ailleurs, les utilisateurs ont exprimé souhaiter avoir des points de repère pour comprendre l'impact communiqué : identifier si la performance environnementale chiffrée est « bonne » ou « mauvaise », comment les indicateurs sont calculés…

N'oublions pas que **ce projet PEF s'inscrit dans une perspective réglementaire à horizon 2020**. En plus de pouvoir désormais justifier son format de communication, le Programme PEP ecopassport®, grâce à sa position reconnue par les pouvoirs publics en France, est en bonne place pour défendre en 2017 son mode de gouvernance auprès de la Commission lorsqu'elle questionnera cet aspect pour le développement et la mise à jour de PEFCR ainsi que la vérification des communications résultant de leur application.

[2] COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL référencée COM(2013) 196 final du 9.4.2013 intitulée « Mise en place du marché unique des produits verts - Faciliter l'amélioration de l'information relative à la performance environnementale des produits et des organisations » lien utile : http://ec.europa.eu/environment/eussd/smgp/ef_pilots.htm